

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 2

Artikel: Attention, chien gentil
Autor: J.-R. P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-827531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ Qu'il s'agisse d'un labrador, d'un berger allemand ou d'un teckel, les chiens ne sont généralement pas méchants. Mais il y a un certain nombre de règles à respecter pour éviter les morsures.

Attention, chien gentil!

Même si les chiens ne sont pas fondamentalement agressifs, les risques de morsures existent. Selon la Société cynologique suisse (SCS), les enfants représentent un tiers des victimes. Afin d'éviter pareille mésaventure, il est impératif de bien connaître l'animal que l'on a choisi comme compagnon. Cette connaissance débute tout naturellement par l'élevage d'où est issu le chiot. Voici quelques pistes utiles.

L'achat. En premier lieu, il faut savoir qu'un chien demande du temps et impose quelques obligations. Il est important de choisir un chiot chez un éleveur agréé par la Société cynologique suisse, gage de sécurité et de qualité. Les chiots y subissent des tests du caractère et des maladies héréditaires. De toute manière, il faut s'informer de l'origine du chiot, du caractère de ses parents, de ses conditions d'élevage et de ses aptitudes.

L'éducation. Des classes de socialisation existent pour les chiots jusqu'à quatre mois. On recommande ensuite aux propriétaires de

J'ai peur des chiens!

Si vous avez peur des chiens, n'hésitez pas à en informer son propriétaire lorsque vous en croisez un. Ne regardez jamais un chien droit dans les yeux. Gardez une allure régulière ou arrêtez-vous. Ne vous enfuyez pas en courant. Comportez-vous d'une manière calme, en gardant les bras le long du corps. Évitez de gesticuler.

Si vous avez été mordu(e), comportez-vous le plus calmement possible jusqu'à l'arrivée des secours. En opposant une résistance, vous risquez d'aggraver l'intensité des morsures. Consultez un médecin, car il peut y avoir risque d'infection et de tétanos.



Il est impératif de bien connaître le caractère de votre chien.

chiens de leur faire suivre un cours d'éducation. Le propriétaire acquiert des connaissances utiles dans le domaine du comportement des chiens.

L'aspect légal. Dans le canton de Neuchâtel, les chiens âgés de plus de cinq mois doivent être munis d'une marque d'identification (tatouage ou puce électronique). On ne doit pas laisser le chien errer sans surveillance. Le détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser par la voix ou le geste. Les chiens agressifs doivent être tenus en laisse ou munis d'une muselière.

Les devoirs. Lors des promenades en ville, en campagne et en forêt, il faut tenir son chien en laisse. Il faut être particulièrement attentif lorsque vous croisez des coureurs à pied, des cyclistes, des enfants ou des personnes âgées. Naturellement, vous ramasserez les crottes et les jetterez dans une poubelle appropriée.

Les conseils. Il ne faut pas laisser les enfants de moins de dix ans sans surveillance avec un chien. Il ne faut jamais déranger un chien qui mange ou qui dort. En cas de bagarre, il ne faut pas tenter de séparer deux chiens, sous peine de morsure. Informez les personnes qui désirent spontanément caresser votre chien de son caractère.

L'agression. En cas d'agression de votre chien sur une personne, il faut secourir cette dernière et contacter un vétérinaire qui indiquera les mesures à prendre. L'autorité peut séquestrer l'animal et le placer en fourrière. Selon les circonstances, elle peut même ordonner, en dernier recours, sa mise à mort.

J.-R. P.

»» *Ami ou ennemi?*, dépliant utile édité par le Service vétérinaire neuchâtelois. Tél. 032 889 68 60. Internet: www.ne.ch (rubrique urgences) et www.bvet.admin.ch.